



21 Grande rue
25170 CHAUCENNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE
DU 12 JUILLET 2021 A 19 H 00 – **DEUXIÈME CONVOCATION**

Président de séance : Bernard VOUGNON

Présents : Bernard Vougnon, Valérie Drugé, Agnès Allier, Mohammed Oubénaïssa, Célia Sousa, Samuel Vuillemin

Procurations : Yolande Merger à Bernard Vougnon, Murielle Bazin à Agnès Allier, Bernard Merger à Valérie Drugé, Coralie Jacquot à Samuel Vuillemin

Absents : Jean-Luc Guillaume, Marie-José Vergon Trivaudey, Dominique Robert

Secrétaire de séance : Mohammed Oubénaïssa

Date de la convocation : 07/07/2021

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de présents : 6

Suffrages exprimés : 10

I/ INFORMATIONS

Déménagement Centre de Vie

Le déménagement de la bibliothèque, pour partie, en direction de la salle de convivialité de la Mairie dès le 29 juin a été rondement organisé par les bénévoles avec le concours des gros bras du groupe de marcheur du lundi. Le local de l'ancienne halte-garderie ainsi que le transfert du mobilier et de la vaisselle de la salle polyvalent a été pris en charge par l'employé communal et les élus. Dès le 1 juillet les locaux : grande salle, halte-garderie et bibliothèque ont été mis à disposition des enseignants pour préparer les transferts des salles de classe, du bureau de la directrice, et de la tisanerie. Avec l'appui de l'employé communal la réorganisation a démarré dès le jeudi. Ces opérations se poursuivront la semaine 27 avec le renfort de l'emploi d'été et surtout après la fin de l'année scolaire le 6 juillet. Des réglages dans la future organisation seront certainement nécessaires avant la rentrée. Les élus en charges des affaires scolaires sont à l'écoute des enseignants pour aplanir les éventuelles difficultés.

Samuel V. a procédé au transfert du store posé vers les salles de classes pour le ramener à l'ancienne halte-garderie. Des ajustements seront à opérer en fonction de l'usage qu'en feront les institutrices.

Etude Chaufferie Centre de Vie

Les élus ont été destinataires de l'étude chaufferie granulés bois réalisé par le bureau d'étude Dupaquier à la demande du conseiller en énergie partagé de GBM. Cette étude porte sur l'éventualité de la mise en place d'un réseau de chaleur destiné à la fois au Centre de Vie et également aux appartements communaux. Nous constatons que le bureau d'étude, comme notre propre conseil proposent le même fournisseur de chaudière et préconisent la même puissance de chauffe. En revanche le projet de réseau de chaleur ne correspond pas à notre besoin actuel compte tenu du fait que les chaudières individuelles des appartements communaux ont été remplacées récemment. En conséquence la localisation d'un élément préfabriqué extérieur au bâtiment actuel ne se justifie plus. En revanche cette étude nous interpelle sur l'espace consacré

au local technique chaufferie (chaudière + ballon) et plus particulièrement au confort d'intervention nécessaire à la maintenance de l'installation (décendrage régulier...). Cette interrogation a été remontée à notre architecte.

Compte tenu des contraintes de maintenance ; fréquence des interventions, nécessité de doter l'intervenant d'un équipement de protection, destination des cendres.. des conseillers regrettent que la piste d'une pompe à chaleur n'ait pas été plus étudiée. Un comparatif sera sollicité auprès de notre bureau d'études pour une comparaison avantages/inconvénients de ce mode de chauffage.

DETR citerne souple pour lutte contre les incendies Vigne Rochet

Nous avons reçu une notification de subvention DETR à hauteur de 4 209,90 € pour la citerne souple qui avait été installée par la commune sur le secteur de la Vigne Rochet pour assurer la défense incendie de la zone.

Projet Carte Blanche

Romain Marion, traiteur installé rue du Château d'Eau, après avoir acquis les locaux, envisage des travaux de rénovations techniques et environnementales de l'atelier avec une nouvelle ambition de créer des activités complémentaires. Une extension du local actuel par la création d'une surface nouvelle à l'étage et la mise en place d'une terrasse en pignon sud-est permettront d'offrir des salles de formation aux bonnes pratiques en restauration collective. L'aménagement du terrain derrière le bâtiment permettra de créer un jardin pédagogique destiné à des animations de sensibilisation au gaspillage alimentaire, au compostage, jardinage (liste non limitative) avec les enfants, les familles. Ce projet est très largement soutenu financièrement par la Région de Franche Comté.

Ce projet doit être présenté aux riverains

Emploi d'été

A la suite de l'offre d'emploi saisonnier parue dans la commune infos, deux jeunes étudiants Chaucennois ont postulé. Leurs candidatures ont été retenues. Antoine Richard, en master en ingénierie, revient en deuxième année et Jules Joseph dans l'attente de la rentrée de septembre à l'école de Saint-Maixent l'école assurera le remplacement pendant les congés de Dominique Tisserand en Août.

Vitraux de l'église

Le travail de restauration des vitraux de l'église se poursuit et la première série est en passe d'être remise en place. Le travail principal est effectué dans l'atelier de Mr Mycol dans le haut Jura. A l'issue de la restauration complète un rapport écrit devrait nous être proposé et nous devrions découvrir une partie de notre histoire à travers ces vitraux

Gbm voirie et environnement Centre de Vie

Pour rappel, la réunion avec le service voirie de Gbm concernant dans un premier temps l'environnement immédiat du Centre de vie est fixée au mercredi 7 juillet à 13 h 30 en mairie.

Consultation Assurances

Avec le concours du service aides aux communes nous avons lancé une consultation auprès de plusieurs compagnies d'assurances pour le renouvellement éventuel de notre contrat. Cette mise en concurrence nous permet de s'assurer que les garanties souscrites sont adaptés à notre situation et que le tarif proposé correspond bien à la couverture souhaitée. La consultation prend fin le 12 juillet et nous auront à étudier les offres. En cas de changement il conviendra de respecter le formalisme de rupture contractuelle.

II/ DÉLIBÉRATIONS

N° 2021/023

CHARGES LOCATIVES SEMESTRE 1 2021

Monsieur le Maire présente aux conseillers le détail des charges locatives des appartements du 31 Grande rue au 20 mai 2021.

Etat des charges du 13 novembre 2020 au 20 mai 2021

		EDF	Cuve Gaz**	Gaz***		Total	Acompte****	Solde
1	CLERGET	46,15 €	62,10 €	277 m ³	401,47 €	509,72 €	480,00 €	29,72 €
2	WILLEMIN	46,15 €	62,10 €	219 m ³	317,15 €	425,40 €	390,00 €	35,40 €
3	LARUE	46,15 €	62,10 €	273 m ³	395,35 €	503,60 €	366,00 €	137,60 €
4	THOMAS	46,15 €	62,10 €	289 m ³	418,33 €	526,58 €	480,00 €	46,58 €
TOTAUX		184,60 €	248,40 €	1 058 m³	1 532,30 €	1 965,30 €	1 716,00 €	249,30 €

**Contrôle de la cuve, payé semestriellement et répartie à parts égales entre tous les locataires.

***Le contrat butagaz a été renégocié, la mairie a alors bénéficié du baisse de tarif et d'un avoir dont le montant a été retiré des charges

**** Acompte de novembre 2020 à avril 2021 (6 mois)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le tableau récapitulatif du calcul des charges pour l'année 2020 et autorise Monsieur le Maire à procéder aux régularisations.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

N° 2021/024

AMORTISSEMENT FONDS DE CONCOURS RD8

Monsieur le Maire rappelle aux élus que dans le cadre de l'aménagement de l'entrée du village côté Besançon, la commune a participé financièrement via un fonds de concours versé à Grand Besançon Métropole pour un montant de 39 920,12 €.

En raison de son caractère de « subvention d'équipement versée », il est nécessaire d'amortir ce montant.

Il est proposé aux élus une durée d'amortissement d'1 année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'amortir les 39 920,12 € du fonds de concours sur une période d'un an

N° 2021/025

RENÉGOCIATION EMPRUNT BANQUE POPULAIRE

Monsieur le Maire expose aux élus avoir effectué une demande de renégociation d'emprunt auprès de la Banque Populaire concernant le prêt n°07145471 contracté en 2013 pour la rénovation de la mairie d'un montant de 120 000 € pour un remboursement sur 15 années à un taux plancher de 2,60% et capé à 3,40% (indexation sur Euribor 3 mois de 0,016% au 7 avril 2015).

Cet emprunt avait déjà fait l'objet d'une renégociation en 2015 : taux indexé sur Euribor 3 mois + 2% soit au 30 septembre 2020 un taux de 1,577 (Euribor – 0,423 + 2%).

Il reste aujourd'hui un capital de 86 470,97 € à rembourser. Une simulation de remboursement anticipé au 1^{er} août 2021 a été réalisée et reviendrait à la somme totale de 92 628,62 €.

La Banque Populaire propose la renégociation suivante :

- Montant emprunté : 88 360,00 €
- Durée : 10 ans
- Taux : 1,17 %.
- Date de déblocage : 1^{er} août 2021.
- Montant échéance 1 avancée (1^{er} octobre 2021) : 9 323,73 €
- Périodicité : annuelle
- Montant des intérêts : 4 877,30 €
- Frais de dossier : 90 €

L'opération représenterait un gain d'environ 1 800 € pour la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la renégociation de l'emprunt n°07145471 telle que présentée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

N° 2021/026

TLPE 2022

L'article L. 2333-9 du code général des collectivités territoriales fixe les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Les tarifs maximaux prévus à l'article L. 2333-10 du CGCT s'élèvent pour 2022 à :

- 21,40 EUR pour les communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus

Il est proposé aux Conseillers Municipaux de valider cette actualisation pour 2022 à hauteur de 21.40 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la réévaluation des tarifs maximaux mentionnée ci-dessus.

N° 2021/027
REPRISE CONCESSIONS CIMETIÈRE

Monsieur le Maire expose aux conseillers la procédure de reprise des concessions au cimetière de Chauenne.

Plusieurs concessions ont fait l'objet le 5 mai 2017 d'un constat d'abandon. Pendant une durée de trois années, un panneau a été installé devant chacune des tombes concernées afin d'informer les familles de la procédure en cours.

Ce délai de trois ans étant écoulé, Monsieur le Maire et Madame Yolande MERGER ont effectué un procès-verbal d'abandon pour les concessions suivantes :

N° Emplacement	N° Concession	NOM	Observations
40	79	TOURET	Abandon
43	30	NELL	La famille a exprimé sa volonté de conserver la concession
45	34	VIEILLE	La famille a exprimé sa volonté de conserver la concession

Il est proposé aux élus de prononcer la reprise de la concession TOURET.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de la reprise de la concession n°79 au nom de TOURET et autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations pour effectuer cette reprise.

N° 2021/028
RÉHABILITATION DU CENTRE DE VIE - VALIDATION DE L'APD MODIFIÉ

Monsieur le Maire fait part aux élus de l'avancée du dossier de la rénovation du Centre de Vie.

Monsieur l'architecte Blondeau nous a fait parvenir un Avant-Projet Définitif modifié prenant en compte les dernières données et ajustements nécessaires.

Cet APD est soumis à l'approbation des Conseillers municipaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Valide l'APD modifié proposé par le cabinet BLONDEAU ARCHITECTURE pour la réhabilitation du Centre de Vie avec une variante chauffage PAC.**
- **Autorise Monsieur le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme (Déclaration Préalable et ERP) nécessaires fondées sur les éléments de l'APD.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.**



Le Maire, Bernard VOUGNON

